

SUBDIVISION ADMINISTRATIVE POLYNÉSIE FRANÇAISE RÉPUBLIQUE FRANÇAISE		LIBERTE - ÉGALITE - FRATERNITE DES ILES SOUS-LE-VENT
---	---	---

DÉLIBÉRATION MUNICIPALE
N° 08/23 du 20 février 2023
Approuvant l'opération « Acquisition d'un camion nacelle », son dossier technique et son plan de financement.

Convocation N° 39/23 du 14 février 2022	L'an deux mille vingt et trois, le 20 du mois de février, le conseil municipal s'est réuni, sous la présidence de Madame Jeannette TAEA, 1 ^{ère} adjointe.			
	Membres	Présence	Absent	Donne pouvoir à
Date d'affichage de la convocation 14 février 2023	1. M. MOUTAME Thomas	X		
	2. Mme. MANEA épouse TAEA Jeannette	X		
Date d'affichage de la délibération 22 FEV. 2023	3. M. ROOPINIA Myron, Tu	X		
	4. Mme. AHARA épouse RUA Liliane	X		
Nombres de conseillers : 27	5. M. LACHAUX Gérald		X	donne procuration à Mme TAEA Jeannette, 1 ^{ère} adjointe
	6. Mme. TAAE épouse TEPU Naïva		X	donne procuration à Mme RUA Liliane, 3 ^{ème} adjointe
	7. M. HIRO Toni, Teturaiponi, Pierre		X	donne procuration à Mme MASSE Armelle, Maire déléguée de Puohine
	8. Mme. GODFREY Marie-Louise, Ilona, Carmen, Miri	X		
	9. M. SMITH James, Maui		X	donne procuration à M SCHMIDT Carlos, Conseiller municipal de Avera
Secrétaire de séance (art. L.2121-15 du CGCT) Mme Vahinetua TUIHANI, Maire déléguée de Avera-Faaroa	10. Mme. HAOATAI épouse TUIHANI Vahinetua, Virginia	X		Secrétaire de séance
	11. M. TERIIPAIA Stergios		X	donne procuration à Mme TUIHANI Vahinetua, Maire déléguée de Avera-Faaroa
	12. Mme. TAIRIO épouse	X		

Délibération municipale n° 08/23 du 20 février 2023

Approuvant l'opération « Acquisition d'un camion nacelle », son dossier technique et son plan de financement

	TEIKITUTOUA Jeannime			
	13. M. SCHMIDT Carlos, Jean, Haurai	X		
	14. Mme. SANQUER épouse GOUPIL Juliana, Hermina, Française		X	donne procuration à Mme MARAHITI Ariana, Conseillère municipale de Opoa
	15. M. TEROU A PEU Maurice, Eria		X	donne procuration à Mme TEIKITUTOUA Jeannime, 7 ^{ème} adjointe
	16. M. TERIIHAUNUI Hiomai		X	donne procuration à M. BECQUET Patrick, Conseiller municipal de Avera
<u>Sens du vote :</u> <input checked="" type="checkbox"/> Unanimité Adoption 26 Rejet 0 Majorité Nombre voix « Pour » Nombre voix « Contre » Nombre voix « Abstention »	17. Mme. TUHEIAVA épouse TAUATITI Odette		X	donne procuration à M. TEFAAITE Etienne, Conseiller municipal de Opoa
	18. M. BECQUET Patrick	X		
	19. M. SMITH Tilly		X	
	20. M. EBB Moïse	X		
	21. Mme. PUNAA épouse AHUTORU-NEUFFER Rosina	X		
	22. M. TEFAAITE Daniela	X		
	23. Mme. MARAHITI Ariana	X		
	24. M. RUAMUTU Iapheta	X		
	25. M. TEFAAITE Etienne	X		
	26. Mme. MOU KAM TSE épouse MASSE Armelle, Moeata	X		
	27. M. BUTSCHER Roland	X		

- Vu** la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu** la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu** l'ordonnance n° 2007-1434 du 05 octobre 2007 portant extension des première, deuxième et cinquième parties du code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, modifiée par les lois n° 2007-1720 du 7 décembre 2007 et n° 2007-1787 du 20 décembre 2007 ;

Délibération municipale n° 08/23 du 20 février 2023

Approuvant l'opération « Acquisition d'un camion nacelle », son dossier technique et son plan de financement

- Vu** le décret n° 2008-1020 du 22 septembre 2008 portant extension des première, deuxième et cinquième parties du code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- Vu** le devis de la société Tahiti Automobile en date du 17/01/2023 ;
- Vu** le dossier technique ;
- Oùï** l'exposé du Maire. **Considérant** le nombre important de bâtiments communaux en R+1.

Considérant la nécessité de travailler en hauteur pour l'entretien et la rénovation des bâtiments communaux R+1 en toute sécurité.

Considérant le manque de moyens à disposition des services techniques pour mener à bien les travaux en hauteur.

Après en avoir délibéré dans sa séance du 20 février 2023.

ADOPTE

Article 1^{er} : Le principe de l'opération « Acquisition d'un camion nacelle » est approuvé.

Article 2 : Le dossier technique est approuvé.

Article 3 : Le plan de financement de l'opération est accepté et se présente comme suit :

Opération		Assiette Cout HT	Taux de participation HT	Assiette Coût TTC	Taux de participation TTC
Acquisition d'un camion nacelle	Etat	3 664 378 XPF	20%	3 664 378 XPF	16,07%
	DDC	10 993 136 XPF	60%	13 685 409 XPF	60%
	Commune	3 664 380 XPF	20%	5 459 229 XPF	23,93%
	Coût total	18 321 894 XPF	100%	22 809 016 XPF	100%

Article 4 : Le maire est autorisé à accomplir l'ensemble des formalités nécessaires à la bonne exécution du programme.

Article 5 : Les dépenses sont imputables en section d'investissement à l'article 2182 du budget général 2024.

Article 6 : Les recettes sont imputables en section d'investissement aux articles 1311 et 1312 du budget général 2024.

Délibération municipale n° 08/23 du 20 février 2023

Approuvant l'opération « Acquisition d'un camion nacelle », son dossier technique et son plan de financement

Article 7 : Conformément aux dispositions des articles 421-1, 421-4 et 421-6 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Polynésie française peut être saisi par la voie du recours formée contre la présente décision, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par application de télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 8 : Le Maire et le Trésorier des îles Sous-le-Vent sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée et affichée partout où besoin sera

Fait et délibéré le 20 février 2023

Extrait certifié conforme au registre des délibérations

Maire de la commune de TAPUTAPUATEA



Le Maire de Taputapuatea atteste,
sous sa responsabilité, que le présent acte
a été transmis à la Subdivision administrative
des îles Sous-le-Vent

le 22 FEV. 2023

et notifié à l'intéressé(e) ou publié

le 22 FEV. 2023



Le Maire

Délibération municipale n° 08/23 du 20 février 2023

Approuvant l'opération « Acquisition d'un camion nacelle », son dossier technique et son plan de financement